

Demande déposée le 02/06/2026		N° DP 068 302 26 00025	
Par :	Monsieur MOSER SEBASTIEN		
Demeurant à :	4 RUE D'ASPACH LE BAS 68520 SCHWEIGHOUSE THANN	Surface de plancher:	m ²
Sur un terrain sis à :	4 RUE D'ASPACH LE BAS 68520 Schweighouse-Thann 302 01 200		
Nature des Travaux :	AJOUT D'UNE FENETRE DE TOIT VELUX		

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 02/06/2026 par Monsieur MOSER SEBASTIEN,

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'AJOUT D'UNE FENETRE DE TOIT VELUX ;
- sur un terrain situé 4 RUE D'ASPACH LE BAS ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 02/06/2026 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Fait à Schweighouse-Thann, le
Adjoint au Maire,

- 8 JUIN 2026

DESFORET Bruno



Si votre projet comporte un volet démolition, en application de l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, vous ne pouvez pas entreprendre les travaux de démolition avant la fin d'un délai de 15 jours à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- Soit la date à laquelle vous avez reçu notification du présent arrêté
- Soit la date de transmission de cet arrêté au préfet.